



## Lotissement acte de cession non signé

Par **job27**, le **08/03/2015** à **18:20**

Bonjour,

Nous sommes un lotissement de 16 pavillons créé en 1978 dont l'ASL a été dissoute en 1995, car nous pensions que la voirie était reprise (courrier et compte-rendu de conseil municipal, mais une mairie qui n'avait pas suivi ce dossier, donc caduque)

Le lotisseur n'a jamais signé l'acte de cession et la Société a été radiée en 1997

Sur le relevé cadastral c'est toujours le lotisseur qui est propriétaire des voies et espaces verts communs.

Nos questions :

Est-ce qu'un acte de cession peut être signé par le liquidateur?

Si non, le lotissement tombe t-il d'office dans le bien de la commune?,

D'autre part nous voulons faire valoir l'article 318-3 du code de l'urbanisme, mais nous n'arrivons pas à nous faire entendre par la commune.

Que pouvons-nous faire?

Merci pour votre réponse